

AIDER 17

EMPLOI AGRICOLE

Groupement d'employeurs agricoles



Activité et Secteur

- Groupement d'employeurs agricoles
- **Secteur** : Charente-Maritime

Cibles

Exploitants agricoles de Charente-Maritime

Tarifs 2024

- Cotisation de **35 €** par an et par structure si l'exploitant adhère à Aider 17 Emploi Agricole et au Service de Remplacement 17. S'il n'adhère qu'à une seule structure, l'adhésion est de **50 €**
- En fonction du nombre d'heures et de la tâche du salarié.
- Plus le contrat est long, moins le coût est élevé

548 salariés en 2023

Chiffres clés

- **67 356 heures** réalisées en 2023
- **132** adhérents

Président : Patrick Couillaud

Responsable administratif : Hervé Lalanne

Services proposés

Mise à disposition de personnel dans le cadre :

- de surcroît de travail
- de travaux saisonniers

Les contrats de travail proposés par AIDER17 Emploi Agricole à ses salariés peuvent être :

- à temps partiel
- à temps complet
- en CDD
- en CDI

Aider 17 Emploi Agricole propose également la mise à disposition d'équipes « clé en main ».

L'exploitant délègue tout l'administratif relatif à l'embauche des salariés. Le groupement d'employeurs gère du recrutement à la paie, en passant par les contrats de travail, la déclaration d'embauche, les diverses déclarations de fin de contrats...

